



Compte rendu du groupe de travail



carte scolaire du 18 février 2010

Un groupe de travail paritaire s'est réuni le jeudi 18 février à l'inspection académique pour examiner la carte scolaire pour la rentrée 2010. L'IA a présenté les différents éléments et les principes qui ont été retenus pour organiser cette carte :

1) Effectif Prévisionnel et Dotation Départementale

- Effectif en hausse : + 1317

Les représentants de l'IA annoncent une augmentation prévisionnelle de **1317** élèves à la rentrée 2010 qui se répartissent ainsi : 325 en maternelle, 956 en élémentaire, 36 en spécialisé.

- Dotation insuffisante : Quand 52 devient 7....

La dotation départementale pour la rentrée 2010 est de 52 postes répartis de la manière suivante :

25 postes pour les décharges de 4 classes. Assurées jusqu'à présent par les PE2 lors des stages filés, celles-ci disparaissent dans le cadre de la nouvelle réforme de la formation initiale.

27 postes pour l'augmentation de 1317 des effectifs élèves à la rentrée 2010.

- Echéance ministérielle

Principe 1 : Le ministère impose d'utiliser au plus tôt la dotation au titre de la démographie. L'IA annonce donc qu'il utilisera l'intégralité de la dotation et doit arriver à un solde de 27.

Rappel : La hausse des effectifs par classe à la rentrée 2009 a contraint l'IA à ouvrir **32 classes provisoires** le 4 septembre 2009. Pour assurer ces ouvertures l'IA avait gelé **20 postes** en septembre 2009 (postes G et remplaçants). Or ces 20 postes vont être confirmés et représentent en quelque sorte une « dette » de 2009 engagée sur la rentrée 2010. **Ce qui signifie qu'en réalité le ministère n'accorde au mieux que (27-20) soit 7 postes pour 1317 élèves supplémentaires.**

2) Calendrier

Les prochaines échéances ont été précisées :

- **CTPD le 11 mars et CDEN le 16 mars** : Lors de ces deux commissions l'IA annoncera les mesures d'ouvertures et de fermetures pour la rentrée 2010.

- **Phase d'ajustement en juin 2010** en deux étapes : groupe de travail suivi d'une commission CTPD.

Principe 2 : L'IA envisage à l'issue de cette phase un solde de 12 postes avec des mesures qui seront définitives.

AVIS de recherche : l'intégralité de la dotation départementale devant être utilisée dès le mois de mars, l'IA est contraint de constituer une réserve évaluée à 12 postes pour la phase d'ajustement de juin. L'IA envisage de réserver ces 12 postes sur le volume de postes ZEP/REP.

ZEP/ REP menacées !

L'IA fait part d'un constat d'une répartition non équilibrée sur le département. Il annonce qu'il entreprend un travail avec les IEN pour interroger l'utilisation de ces postes et dessiner une nouvelle répartition départementale reposant sur des critères plus objectifs.

Le volume de postes ZEP/REP est de 97,5 dont 8 répartis sur les écoles « poches » qui regroupent les écoles qui devraient relever de l'éducation prioritaire mais dont le collège de secteur n'est pas classé en ZEP/REP. 5 postes vacants sont identifiés sur l'ensemble des REP.

L'IA travaille sur l'hypothèse suivante : 7 + 5 = 12 !

Pour constituer la réserve de 12 postes l'IA envisage de réserver 7 des 8 postes des écoles poches et geler les 5 postes vacants.

- Réajustement en septembre 2010

La dernière phase de la carte scolaire 2010 aura lieu dans les premiers jours de la rentrée. L'IA précise son engagement de ne pas prononcer de fermeture (sauf cas exceptionnel avec chute importante des effectifs) et de proposer des ouvertures provisoires assurées par des postes gelés.

3) Analyses et interventions du SNUipp

Nous sommes intervenus lors de cette commission sur tous les aspects et enjeux de cette carte. Nous avons caractérisé la situation du Val d'Oise qui comme les autres départements se retrouve dans une configuration particulièrement préoccupante depuis ces dernières années. Plusieurs éléments indiquent une nouvelle détérioration des conditions de fonctionnement des écoles et une nette dégradation des conditions d'exercice des enseignants. Il s'agit notamment des indicateurs suivants :

- le taux d'encadrement P/E (Nombre d'enseignants pour 100 élèves) en baisse pour la deuxième année consécutive et qui retrouve un niveau équivalent à celui de 1998;
- les moyens de l'aide spécialisée réduits notablement et avec en plus aucun départ en formation en option E et G pour la rentrée 2010 ;
- la réduction des moyens ZEP/REP;
- la scolarisation des moins de trois ans en chute libre...

Cette saignée dans les moyens remet en cause tout le travail des équipes et expose dangereusement l'avenir des élèves et notamment les plus fragiles d'entre eux.

Lors de ce groupe de travail le SNUipp a porté l'exigence d'une prise en compte de la réalité du fonctionnement des écoles avec des effectifs permettant des conditions d'apprentissage et d'exercice satisfaisantes.

ZEP/REP

Les mesures envisagées dans l'éducation prioritaire confirment les inquiétudes affichées sur le plan national de la fermeture programmée des postes «hors classe» : Rased, ZEP/REP...

Il y a un paradoxe de voir l'Etat investir sur ces territoires dans des dispositifs hors temps scolaire (accompagnement éducatif...) et dans le même temps annoncer des fermetures de postes sur ces même territoires. Il n'y a pas en réalité de paradoxe, cette décision s'inscrit dans la logique de réduction des postes de fonctionnaires développée à l'extrême par ce gouvernement et qui n'ignore pas que des dispositifs tels que l'accompagnement éducatif permettent de donner l'illusion d'une prise en compte de la réalité des besoins de ces territoires. Ce dispositif comme tant d'autres participent à cette tendance de traiter les difficultés scolaires en dehors du temps de classe.

Cette vision et ces décisions sont inacceptables pour le SNUipp. Ces mesures touchent les secteurs et les élèves qui sont le plus en difficulté. S'en prendre à ces dispositifs d'aide montre bien la volonté de renoncement aux engagements pris au titre de la discrimination positive.

L'ensemble de ces moyens nécessitent au contraire d'être renforcés face à la réalité de la crise qui frappe de plein fouet les populations de ces secteurs.

Pour le SNUipp une telle décision est lourde de conséquence. Elle remet en cause un consensus et un équilibre existant sur le département avec des dispositions particulières pour les écoles poches. Nous sommes résolument opposés à ces choix car ils portent atteinte à l'ensemble des engagements pris vis à vis des équipes qui se sont investies dans ces secteurs particulièrement difficiles. Face à cette dégradation généralisée il est urgent de construire des réponses collectives. Le SNUipp poursuit le travail engagé avec ses partenaires (Fédérations de Parents d'élèves, organisations syndicales...) et leur proposera de construire des actions à tous les niveaux. Nous appelons les collègues à prendre part à toutes les initiatives locales et nationales.

Bilan des mesures

- 45 fermetures
- 42 nouvelles ouvertures et 28 confirmations des ouvertures provisoires annoncées en septembre 2009
- 57 situations avec « effectifs à surveiller » : 20 pour une éventuelle fermeture et 37 pour une éventuelle ouverture. Ces situations seront revues au CTPD de juin.

Urgent pour le 11 mars

Lors de ce groupe de travail nous sommes intervenus sur tous les dossiers qui nous ont déjà été transmis par les écoles et avons exigé les mesures nécessaires. Nous vous invitons à nous communiquer (par mail, fax...) au plus vite tous les éléments qui peuvent nous permettre de défendre votre école au CTPD 11 mars.

Situations des collègues au regard du mouvement

Le SNUipp est intervenu afin que les collègues touchés par une mesure de carte scolaire soient informés au plus vite pour qu'ils puissent participer dans des conditions satisfaisantes au mouvement.

L'IA s'est engagé à envoyer un courrier individuel à chaque collègue le 11 mars après le CTPD. Le serveur pour participer au mouvement ouvre du 4 au 17 mars. Le délai pour les collègues prioritaires est particulièrement réduit. La procédure et les modalités de participation étant complexes, le SNUipp a demandé qu'un délai supplémentaire soit accordé.

Nous avons obtenu qu'un travail paritaire sur les prioritaires soit effectué après la fermeture du serveur pour identifier d'éventuelles erreurs de participation et d'ouvrir la possibilité de rectification pour les collègues concernés.

Dès à présent, n'hésitez pas à prendre contact avec les délégués du personnel du SNUipp au 01 30 32 21 88 ou par snu95@snuipp.fr